

**Il reste encore dans notre poubelle noire l'équivalent de 7 kg d'emballages en verre par an et par Charentais qui pourraient être triés et valorisés mais qui partent en centre d'enfouissement.**

A l'échelle de la Charente, ceci équivaut à près de 2 450 tonnes par an de verre qui ne sont pas collectés. Au-delà de l'impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues, ces déchets non triés représentent un surcoût financier de 300 000 € chaque année pour la collectivité qui paie des taxes importantes sur les déchets enfouis. Une somme qui impacte directement les impôts locaux et qui pourrait être facilement économisée.

**D'autant que le verre se recycle à 100% et à l'infini !** Recycler le verre est donc un geste simple et efficace qui permet de préserver l'environnement : moins de ressources naturelles à prélever, des économies d'énergie et donc une diminution des émissions polluantes liées

à la consommation d'énergie. **1 tonne de verre recyclé permet de fabriquer 2 200 bouteilles de 75 cl.**

**Que peut-on mettre dans le conteneur à verre ?** Pour être recyclés, tous les emballages en verre doivent être déposés dans la borne à verre. Ceci concerne les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre vides, inutiles de les laver. Attention de bien enlever les bouchons et les couvercles ! Lorsqu'ils sont en métal, vous pouvez les mettre dans les sacs jaunes. Les bouchons en liège peuvent être déposés en déchèterie.

**Attention aux faux-amis !** En revanche, les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre. Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselles en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, pots de fleurs, vitrocéramique...

Ces types de verre n'ont pas la même composition, et donc pas les mêmes caractéristiques de recyclage. Leur température de fusion est différente de celle du verre d'emballage. Leur présence lors du recyclage altère donc la qualité du verre recyclé. Amenez-les en déchèterie !

**Veillez à ne rien déposer au pied des conteneurs !** Au delà de l'incivilité qui est amendable, le verre est collecté par une grue qui ne permet pas la collecte des autres déchets. De ce fait, les communes sont contraintes de nettoyer les emplacements.

**i 1 600 bornes à verre sont implantées en Charente, soit au moins 1 borne par commune et pour 209 habitants.**

**Pour connaître la borne à verre la plus proche de votre domicile, rendez-vous sur le site internet de [www.pluspropremaville.fr](http://www.pluspropremaville.fr), dans la rubrique «Où déposer mon verre» sur la page d'accueil, puis entrez votre adresse.**

## Les emballages en verre se recyclent à l'infini

